

La lettre du conseil syndical du SNUDI-FO de la Mayenne

aux PE, PsyEN et AESH des écoles
publiques de la Mayenne



Chers collègues,

Durant le mandat en cours, vous avez fait appel aux élus et représentants du personnel FO, directement, par email ou par téléphone, pour des questions, des demandes de conseils, revendications, pour votre situation personnelle, pour une situation dans votre école... (mouvement, mutations, carte scolaire, remplacements, inclusion scolaire, temps partiel, salaires ou indemnités, congés formation, listes d'aptitude, priorités médicales ou sociales, promotions et rendez-vous de carrière, retraites, ...etc)

Nous nous sommes rencontrés dans vos écoles, car FO est un syndicat de terrain, qui vient vous rencontrer tout au long de l'année scolaire (et pas uniquement en période électorale), à l'occasion d'un stage ou d'une réunion d'information syndicale que nous organisons et préparons tous les ans et toute l'année.

Vous avez peut être sollicité un renseignement, un conseil, une réponse, une intervention du syndicat ou un accompagnement auprès d'un IEN ou à l'Inspection Académique...

A chaque fois, nos délégués ont cherché à vous apporter une aide particulière car notre rôle est de vous défendre et de vous renseigner sur vos droits statutaires.

A chaque fois, nous nous sommes efforcés de réagir le plus rapidement possible, n'hésitant pas à répondre à des heures très tardives ou le week-end, sans compter notre temps.

Chaque fois que nécessaire, le syndicat est intervenu pour défendre vos revendications.

Vous recevez également régulièrement nos bulletins d'information par email pour vous alerter sur des projets ou propositions dangereuses, proposer des actions communes aux autres syndicats, ou simplement vous informer de vos droits...

Ce travail n'est possible qu'avec la détermination des militants, certes qui ne comptent pas leur temps personnel (soirées, weekends et congés) mais aussi avec des moyens syndicaux suffisants (décharges et cotisations). Aujourd'hui, les compteurs vont être « remis à zéro » puisque les élections professionnelles de 2022 vont déterminer la nouvelle représentation syndicale dans l'ensemble des instances.

Le SNUDI-FO 53 occupe un siège en CAPD depuis 2018. Nous comptons sur vous pour nous aider à peser encore davantage dans la prochaine représentation, et faire résonner plus encore une voix discordante car le SNUDI-FO refuse la cogestion !

(Rappel 2018-2022 en Mayenne : 1 siège SNUDI-FO, 2 sièges SNUipp FSU, 2 sièges SE UNSA)

Il est important de voter FO aux 3 scrutins : CSA ministériel, CSA académique, CAPD (pour les PE), CCP (pour les AESH)

C'est l'ensemble des voix de nos adhérents, nos sympathisants et ceux qu'ils auront convaincus de voter qui nous permettra de défendre nos revendications !

Chaque voix est importante et chaque voix comptera !

C'est tous ensemble que nous y arriverons !

Nous comptons sur votre soutien pour que FO gagne en représentativité !

Le Conseil syndical du SNUDI-FO de la Mayenne

Emilie Angot, Anaïs Bellan, Antoine Blanchet, Jean-François et Magali Bohec, Catherine Bonnard, Hélène Colnot, Yoann Denuault, Marie Désert, Catherine Destoop, Solène Dubourg, Martine Ganne, Claire Garin, Stève Gaudin, Frédéric Gayssot, Fabienne Gérard, Nathalie Gervot, Pascal Grandet, Samuel Hellard, Rachel Henry, Clotilde Hunot, Muriel Lageiste, Emeline Martin, Jean-Pierre Moquet, Thierry Oreve, Cécile Pichon, Sandra Rèche, Julie Seigneur, Sébastien Touzé